

Les forteresses des Vosges et du Rhin

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **18 (1873)**

Heft (16): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-333430>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Bronze phosphoré. On a comparé un canon d'essai de ce métal avec un canon de bronze ordinaire, en tirant avec chacun d'eux le même nombre de coups. Ces expériences ont été fort préjudiciables au premier canon. L'âme présentait une quantité de crevasses et de fissures jusqu'à 8^{mm} de profondeur, si bien que cette pièce était à peu près hors d'usage. Ensuite de cet essai l'emploi du phosphore est définitivement écarté pour la composition du bronze.

Création de dessins et de modèles de fusils à répétition. En vue de faciliter l'instruction des troupes les dessins et ces modèles sont demandés pour les diverses places d'armes de l'artillerie.

Collection d'artillerie et de fusils. Jusqu'ici une partie des modèles existants de fusils et les collections de modèles d'artillerie se trouvent à Thoune, une autre partie sur l'inventaire de la collection de fusils de l'état-major général; de sorte que les deux collections sont incomplètes. La commission désire qu'elle soient fondues dans la collection des modèles d'artillerie, qui offrirait ainsi quelque chose d'assez complet en fait d'armes à feu portatives.



LES FORTERESSES DES VOSGES ET DU RHIN.

La *Gazette de Cologne* et quelques autres journaux allemands donnent les renseignements suivants sur les transformations que doivent subir les anciennes places des provinces françaises annexées et de la ligne du Rhin :

Les places fortes de Thionville, Metz, Bitche, Phalsbourg, Strasbourg, Schlestadt et Neuf-Brisach sont tombées au pouvoir de l'Allemagne avec les provinces d'Alsace et de la Lorraine allemande. Il s'agissait de savoir d'abord lesquelles de ces places méritaient d'être conservées, en raison de leur position stratégique et en raison des avantages qu'elles pouvaient offrir dans l'état actuel de la science militaire. Vu les grands frais que nécessiterait la construction de nouvelles forteresses, on devait songer à ne déclasser que les petites places, les plus faibles et les moins importantes, et à procéder pour les autres places à des travaux de reconstruction en rapport avec les besoins de l'époque.

On se décida pour le déclassement des places de Phalsbourg et de Schlestadt, dont la première a été rasée l'année dernière et la seconde cette année-ci. A la suite de ce déclassement, on disposait de matériaux de construction considérables, qui ont servi à l'agrandissement de celles des places qui devaient être conservées. Ainsi, les matériaux venant de Phalsbourg ont été employés pour une partie des travaux de construction des six forts de Strasbourg, du côté ouest de la place, et ceux provenant de Schlestadt pour les travaux des trois forts élevés du côté du Rhin.

Les forteresses de Thionville, de Metz et de Bitche, qui défendent l'accès de la Prusse rhénane et du Palatinat bavarois, ainsi que Strasbourg et Neuf-Brisach, qui servent de boulevards au grand-duché de Bade, devaient être soumises à une restauration fondamentale, vu que les Français, sans profiter des expériences acquises, les avaient laissées dans leur état primitif, qui ne répondait plus aux exigences de notre temps. Ils n'avaient fait une exception que pour Metz, qui avait

reçu une ceinture de forts avancés, situés à une grande distance de l'enceinte. Il est vrai qu'à l'explosion de la guerre de 1870, ces ouvrages n'étaient point terminés; mais toujours est-il qu'on pouvait les défendre avec succès.

Strasbourg n'avait pas de forts avancés de ce genre — quelque utiles qu'ils eussent été à une ville et forteresse de cette importance — car on ne peut pas considérer comme des forts avancés des ouvrages détachés — lunettes — situés à une telle proximité de l'enceinte qu'ils ne pouvaient point empêcher le bombardement de la ville.

Les nouveaux forts construits par les Allemands pour protéger Metz et Strasbourg sont établis à une distance si considérable qu'il ne peut plus être question d'un bombardement de ces villes. Ils sont tous situés à 6 et même 8 kilomètres de l'enceinte et tous pourvus d'artillerie à longue portée, de sorte que les assiégeants, même munis également des meilleurs canons à longue portée, devraient cependant dresser leurs batteries au moins à 4 kilomètres des forts avancés. Or à 10 ou 12 kilomètres, la possibilité d'un bombardement est plus que douteuse. L'ennemi devrait, par conséquent, commencer par s'emparer d'un certain nombre de forts avancés et établir ses batteries dans les intervalles avant que ses projectiles ne pussent atteindre la ville.

Ce n'est pas tout. Chacun de ces forts avancés forme, pour ainsi dire, une petite colonie militaire de 6 à 800 hommes. Or, pour protéger la colonie contre le bombardement, chaque fort possède de vastes espaces couverts, à l'abri de la bombe, où la garnison peut se réunir tout entière, à l'exception des servants des pièces, abrités eux-mêmes dans des refuges pratiqués dans le parapet du fort. La garnison ne court ainsi pas le moindre danger; elle n'a pas besoin de sortir de ses réduits, et, le voulût-elle, que, sans traverser la cour intérieure du fort, elle pourrait gagner le rempart en suivant des souterrains également à l'abri de la bombe.

Les nouveaux forts ont encore un avantage. Ils se déploient sur une longueur considérable, avec une profondeur aussi faible que possible, de sorte que tous les boulets qui dépassent tant soit peu le niveau du parapet vont, sans causer aucun dommage, soit s'enfoncer dans le rempart opposé, soit se perdre dans les terrains en arrière du fort.

Quant aux ouvrages qui ne reçoivent point un développement aussi étendu, mais qu'on se borne à restaurer selon tous les besoins de l'art militaire le plus moderne, ils ne pourront pas être exposés de prime abord à un bombardement, car l'artillerie de campagne est impuissante contre eux, et une fois les batteries de siège installées, ces ouvrages seraient à même de répondre énergiquement et de réduire le feu des batteries ennemies à son minimum d'efficacité, de sorte que leurs défenseurs seraient à même de préserver les forteresses nouvellement acquises de catastrophes comme on en a tant vu pendant la dernière campagne.

— Les ouvrages de fortification que l'on construit à Mayence sur le nouveau front du côté du nord et de l'ouest, avancent rapidement, dit le *Journal de Francfort* du 16 juillet; les travaux sont poussés avec activité sur tous les points. Dans deux mois environ, lorsque les principaux travaux de Strasbourg seront terminés, on pourra encore augmenter le nombre des ouvriers. On espère terminer dans un an et demi au plus tard tous ces ouvrages dont la partie souterraine semble prendre des propositions aussi colossales que la partie extérieure.

Les journaux français suivent avec soin et non sans une certaine satisfaction d'amour-propre cette activité défensive, qu'ils supposent dirigée contre eux.

« Ainsi Metz et ses fortifications », dit l'un d'entre ces journaux, « seront achevées à la fin de l'année; Strasbourg, dans le courant de 1874; Phalsbourg, rasé en 1874; Mayence est agrandi; Cologne devient une colossale tête de pont pour contenir tout le matériel d'une armée destinée à agir du côté de la Meuse ou

du Luxembourg. On va raser l'enceinte existant actuellement, et on doit la reporter beaucoup plus loin. Cette enceinte nouvelle se composera d'une série de trois forts, de neuf forteresses et de sept réduits. A Dusseldorf et à Neuss, on doit travailler également pour permettre l'accumulation du matériel et le départ de ce même matériel, au moyen de gares et de magasins considérables.

« Tout enfin est agencé de Wesel à Bâle pour donner au Rhin sa valeur stratégique la plus grande comme base d'opérations. On a multiplié les transports fluviaux et particulièrement les compagnies de bateaux à vapeur. A Coblenz, on élève un nouveau fort détaché près d'Ehrenbreitstein. A Ulm, on construit deux nouveaux forts détachés. A Ingolstadt, on élève trois forts détachés, et l'on doit en ajouter d'autres avec des batteries de position, pour dominer complètement le cours du Danube. A Posen, Thorn, Dantzig, Custrin, Spandau, on fait aussi des travaux considérables. »

BIBLIOGRAPHIE.

Manuel du maréchal-ferrant, par J. Combe, médecin-vétérinaire. Genève. George, 1873. 1 vol. in-8^o.

Pour beaucoup de personnes, le métier de maréchal-ferrant doit être classé dans la catégorie des arts vulgaires, pour ne pas dire grossiers. Celui qui le connaît bien sait, au contraire, que le bon maréchal est souvent appelé à faire preuve de grande habileté; mais les bons ouvriers sont rares, plus encore dans les campagnes que dans les villes.

Depuis plusieurs années, le gouvernement vaudois fait donner, aux apprentis maréchaux, des cours théoriques et pratiques de maréchalerie. Pour compléter cette instruction, qui sera, sans nul doute, de plus en plus appréciée, M. J. Combe, médecin vétérinaire à Orbe, vient de publier, avec le concours de M. Ch. Gross, médecin-vétérinaire à Lausanne, sous le titre de : *Manuel du maréchal-ferrant, spécialement destiné aux maréchaux-ferrants civils et militaires de la Suisse romande*, un ouvrage que nous ne pouvons que recommander. Ecrit dans un style à la portée de tous, ce travail sera consulté avec fruit par ceux qui désirent connaître l'art difficile et si important de la ferrure du cheval.

Après avoir parlé de l'origine et de l'importance de la ferrure, l'auteur donne les notions indispensables sur l'anatomie, la physiologie et l'élasticité du pied, ainsi que sur les caractères d'un bon sabot. Puis viennent des articles sur la forge et sur l'action de forger les fers; le fer une fois forgé il faut le placer, arrive donc la description de la ferrure; description simple, mais qui fait parfaitement comprendre les divers temps de l'opération. Le chapitre des maladies du pied occupe le plus de place; il ne pouvait, du reste, en être autrement. Enfin quelques mots sur différentes ferrures terminent le volume. De bonnes figures, intercalées dans le texte, facilitent l'intelligence du sujet.

En résumé, l'auteur a su condenser dans un traité de 140 pages tout ce qu'il y avait de nécessaire à dire sur l'art du maréchal-ferrant. C'est un ouvrage que nous aimerions à voir dans bien des mains; il sera, en tout cas, très-utile aux officiers et soldats des troupes à cheval, ainsi qu'aux propriétaires de chevaux.

J. V.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé au personnel du contrôle des armes portatives à feu la circulaire suivante :

Berne, le 5 août 1873.

Nous avons l'honneur de vous informer que la fabrication des armes à feu portatives à répétition approchant de sa fin, les fonctions actuelles de tout le person-